

« Rues vivantes »

Aménagements urbains, valorisation des espaces publics et modération du trafic

Demande de crédits de réalisation

Préavis N° 2018/11

Lausanne, le 22 mars 2018

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs,

1. Objet du préavis

Par le présent préavis, la Municipalité sollicite l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'400'000.-, partiellement financé par le Fonds communal pour le développement durable (FDD) à hauteur de CHF 1'300'000.-, pour permettre le déploiement d'une politique de requalification des espaces publics lausannois conforme aux objectifs fixés dans le programme de législature 2016-2021.

Par le biais de ce préavis, la Municipalité entend financer des interventions légères sur l'espace public, dans l'attente ou en accompagnement des grandes mutations urbaines planifiées sur le territoire lausannois. Le présent préavis permettra notamment de mettre en valeur certains espaces publics délaissés, au centre-ville comme dans les quartiers, et de poursuivre la politique de déploiement des zones modérées (zones 30 km/h et zones de rencontre) en lien avec les demandes exprimées par la population.

2. Table des matières

1. Objet du préavis	1
2. Table des matières	1
3. Préambule	2
4. Valorisation des espaces publics du cœur de la ville	2
4.1 Enjeux	2
4.2 Diagnostic des usages et de la qualité des espaces publics	3
4.3 Valorisation des espaces publics au cœur de la ville	3
5. L'espace-rue, entre apaisement et convivialité	4
5.1 Enjeux	4

5.2	Zones modérées – vers un apaisement de la circulation	4
5.3	Chemin de l'école et enfants dans l'espace public	5
6.	Des espaces publics pour tous les usagers	6
6.1	Enjeux	6
6.2	Bancs relais	7
6.3	Mesures en faveur des personnes à mobilité réduite	7
6.4	Mesures en faveur de la mobilité douce en liens avec des projets privés	7
6.5	Equipements en faveur des vélos	7
7.	Accompagnement, monitoring, communication, concertation	8
8.	Financement par le Fonds du développement durable	8
9.	Cohérence avec le développement durable	8
10.	Répartition des dépenses par type de mesure	9
11.	Aspects financiers	9
11.1	Incidences sur le budget d'investissement	10
11.2	Incidences sur le budget de fonctionnement	10
12.	Conclusions	11

3. Préambule

Dans son programme de législature 2016-2021, la Municipalité a annoncé sa volonté de valoriser les espaces publics par le biais d'une politique d'aménagement qui combine des interventions rapides, légères et éphémères dans l'espace public avec des réflexions urbanistiques à plus long terme. Le programme de législature met également l'accent sur la qualité de vie des Lausannoises et des Lausannois, notamment avec l'objectif de décourager le trafic individuel motorisé de transit : développer les zones 30 et les zones de rencontre, requalifier les espaces libérés par le trafic individuel et développer de nouvelles zones piétonnes, y compris dans les quartiers. Enfin, partant du principe qu'une ville se construit avec ses habitants, la Municipalité confirme sa volonté de soutenir des actions et des aménagements proposés par les habitant-e-s.

Ainsi, le présent préavis s'articule autour de trois missions principales :

- renforcer, par des mesures d'aménagement légères, la qualité et l'attractivité du cœur de ville, en anticipation des grands chantiers à venir qui augmenteront significativement son accessibilité (tramway t1, métro m3, etc.) ;
- déployer des actions coordonnées au sein des quartiers pour favoriser une meilleure convivialité dans l'espace-rue : mesures d'apaisement du trafic individuel motorisé, développement de zones modérées (zones 30 et zones de rencontre), interventions ciblées d'amélioration de la qualité des espaces publics, sécurisation et valorisation du chemin de l'école, etc. ;
- répondre aux demandes ciblées de la population pour améliorer l'usage quotidien de l'espace public.

4. Valorisation des espaces publics du cœur de la ville

4.1 Enjeux

Les espaces publics du centre-ville concentrent une multitude d'usages et d'attentes – espace de séjour, de déplacements, lieu de rencontre, de manifestations, vitrine de la ville, accueil d'activités sociales ou économiques, etc. A ce titre, leur aménagement peut grandement contribuer à augmenter l'attractivité du cœur de ville. Dans l'attente des grands projets d'infrastructure planifiés (tramway t1, métro m3, etc.) et de la requalification des espaces

publics de grande envergure (places de la Riponne, du Tunnel, Centrale, de l'Europe, etc.), ce préavis permettra de financer une politique d'aménagements légers sur les espaces publics du centre-ville afin de valoriser ou de révéler l'attractivité de certains espaces publics et de faciliter leur appropriation par la population lausannoise.

4.2 Diagnostic des usages et de la qualité des espaces publics

Afin de mieux comprendre les usages actuels, mais aussi les potentiels d'amélioration des espaces publics, la Municipalité propose de réaliser le diagnostic des espaces publics du centre-ville, comme l'ont fait la plupart des grandes villes européennes. Cette étude aura pour but de mettre en évidence les qualités mais aussi les marges de progression en matière d'aménagement et d'appropriation des espaces publics et sera confiée à un bureau spécialisé dans le domaine.

Ce diagnostic permettra également de répondre aux diverses interventions issues du Conseil communal ayant trait à cette thématique.

4.3 Valorisation des espaces publics au cœur de la ville

La Municipalité propose d'allouer par ailleurs un crédit d'investissement permettant de déployer un programme d'aménagements légers et réversibles, qui devront permettre de révéler et de valoriser certains espaces délaissés ou de faible qualité, d'améliorer la qualité de séjour, par exemple par l'installation de mobilier urbain adapté, ou encore de tester de nouveaux usages de l'espace public, notamment en piétonnant certaines rues dévolues aujourd'hui exclusivement à la circulation automobile. Ces actions seront bien sûr menées en coordination étroite avec les principaux acteurs concernés : riverains, commerçants et usagers.



1



2



3



4



5

A l'instar de la place Arlaud (1) ou de la terrasse surplombant la promenade Derrière-Bourg (2), certains espaces publics du centre-ville pourraient, moyennant quelques interventions, gagner en attractivité. Ci-dessus, des exemples de mobilier éphémère sur une place de la Ville de Québec (3) ou au « parklet » à Łódź, en Pologne (4). A Strasbourg, une intervention au sol permet de préfigurer une future rue piétonne (5).¹

5. L'espace-rue, entre apaisement et convivialité

5.1 Enjeux

La rue est certes un espace de circulation pour les piétons, les cyclistes, les transports publics et le trafic individuel motorisé ; il s'agit également d'un espace de vie, de rencontres et de sociabilisation. La Municipalité souhaite renforcer cette vocation de l'espace-rue qui va au-delà de sa simple fonction « routière » et contribue à améliorer la convivialité au sein des quartiers lausannois.

5.2 Zones modérées – vers un apaisement de la circulation

La Municipalité est consciente du chemin parcouru depuis la mise en œuvre des premières zones 30, suite à l'adoption du Plan directeur communal (PDCOM) de 1996. Le déploiement, sur ces vingt dernières années, d'une cinquantaine de zones modérées (zones 30 ou zones de rencontres) a permis d'abaisser les vitesses et d'améliorer la sécurité dans la majorité des rues du réseau secondaire. Dans le but d'améliorer la sécurité, de promouvoir la santé publique et de réduire les nuisances sonores générées par la densité du trafic individuel motorisé, la Municipalité souhaite poursuivre cette politique.

Elle entend également répondre aux attentes croissantes de la population en matière de convivialité et de qualité des espaces publics, en proposant une nouvelle identité pour les zones de rencontre lausannoises, dans le but d'en améliorer la perception et l'appropriation par les riverains et les usagers.

Les expériences menées par les villes de Bâle, Berne ou Zurich démontrent qu'il est possible de leur donner une identité forte par la création d'aménagements relativement peu onéreux, pour autant que la démarche soit accompagnée d'une étroite collaboration avec la population. Ainsi, le présent préavis permettra également de financer des adaptations à l'intérieur des zones existantes en fonction des demandes exprimées par la population.

¹ Source des illustrations : (1), (2), (5) Ville de Lausanne ; (3) www.simonparent.com (4) [wikicommons](https://commons.wikimedia.org/).



1



2



3

Le choix du mobilier urbain, le traitement des portes d'entrée (1) et (2) ou encore l'aménagement de marquages spéciaux au sol (3) sont autant de pistes permettant de conférer une identité commune aux zones modérées.²

5.3 *Chemin de l'école et enfants dans l'espace public*

La Municipalité porte une attention particulière à la place de l'enfant dans l'espace public, notamment en relation avec des thématiques liées au chemin de l'école, à la sécurité des enfants, ou encore à la place accordée au jeu dans l'espace public. A cet égard, il y a lieu de rappeler que la Ville de Lausanne a été la première commune de Suisse romande à bénéficier du label UNICEF « Commune amie des enfants » et que les différents services de l'administration collaborent régulièrement autour de cette thématique.

Dans cette optique, le crédit d'ouvrage sollicité permettra de financer des actions de sécurisation et de valorisation des espaces publics aux abords des établissements scolaires et parascolaires, ainsi que sur le chemin de l'école. La Municipalité entend ainsi poursuivre une politique favorisant l'accessibilité multimodale à l'école, en privilégiant la mobilité durable et en faveur du développement de l'enfant. Dès lors, le crédit d'ouvrage sollicité permettra de mener des actions pour favoriser l'usage et l'appropriation de la rue par les enfants, par exemple par le biais d'aménagements ludiques.

² Source des illustrations : (1) (2) : www.zonederencontre.ch ; (3) www.24heures.ch.



1



2



3

Au-delà des places de jeux à proprement parler, il est possible de penser l'aménagement des espaces publics en prenant en compte les besoins des enfants. Le banc de la terrasse Alfred-Stucky (1) permet par exemple le jeu des enfants, tout en offrant d'autres usages à la population. L'aménagement des rues, en particulier devant les écoles, peut permettre de faciliter le jeu et l'appropriation de l'espace par les enfants, comme c'est le cas Rue Joseph Piller à Fribourg (2) ou à Berne, dans le quartier de Turnweg (3).³

6. Des espaces publics pour tous les usagers

6.1 Enjeux

La population lausannoise sollicite régulièrement l'administration communale pour obtenir l'installation d'un certain nombre d'équipements de la voirie : bancs publics, arceaux à vélo, mains courantes, etc. Ainsi, la Municipalité souhaite se doter d'un budget d'investissement permettant de déployer des campagnes d'intervention annuelles ou biennuelles en réponse à ces demandes citoyennes.

Un point d'attention particulier sera réservé aux attentes des personnes à mobilité réduite (PMR) ainsi qu'aux besoins des aînés. La conception d'espaces publics accessibles pour tous est un enjeu de santé publique compte tenu du vieillissement de la population : l'Office fédéral de la statistique (OFS) prévoit, pour les 30 prochaines années, une croissance très forte, d'environ 84%, de la population âgée de 65 ans ou plus.

³ Source des illustrations : (1) Pôle Gare, Place aux Enfants ! (2) et (3) www.zonederencontre.ch.

La Municipalité entend donc, d'une part, poursuivre son travail d'aménagement des rues sans obstacles et, d'autre part, déployer une offre de bancs relais dans les rues afin de faciliter les déplacements des PMR.

Ces équipements permettront également à tous des habitants de mieux s'approprier l'espace public et favoriseront ainsi le contact social dans les quartiers.

6.2 Bancs relais

Le présent préavis permettra de financer des campagnes de pose de bancs relais afin de compléter le réseau d'assises actuel en ville. Ces équipements sont une aide indispensable pour les personnes âgées : ils les encouragent à sortir de chez elles et à maintenir un contact social. Ils favoriseront ainsi la mobilité des séniors et leur permettront d'habiter plus longtemps dans leurs logements, et de réduire d'autant les coûts de santé publique.

6.3 Mesures en faveur des personnes à mobilité réduite

La Municipalité entend également financer divers aménagements en faveur des PMR. En effet, l'installation de bandes tactilo-visuelles, et de mains courantes dans les rues en pente, ou la création d'abaissements de trottoirs faciliteront le déplacement de personnes atteintes d'un handicap visuel et la progression d'usagers en chaise roulante.

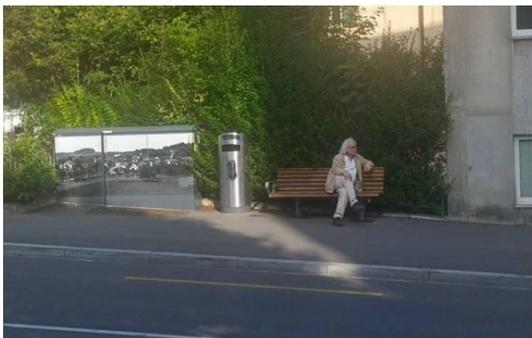
6.4 Mesures en faveur de la mobilité douce en liens avec des projets privés

La réalisation de projets sur des fonds privés donne parfois l'occasion de négocier un élargissement du domaine public, afin par exemple de compléter utilement le réseau piétonnier par le prolongement d'un trottoir ou d'améliorer la sécurité des futurs habitants d'un bâtiment en construction. En effet, dans l'espace privé frappé par la limite des constructions, il est courant de trouver un accord menant à une cession du terrain en faveur de la Commune en vue de la construction d'un trottoir. De même, dans le cadre des plans partiels d'affectation (PPA), il est possible d'obtenir des servitudes publiques à l'usage de la mobilité douce, au gré des opportunités et des accords avec les propriétaires fonciers. Le présent préavis permettra de financer ces améliorations.

6.5 Equipements en faveur des vélos

Au-delà des efforts menés par la Municipalité pour renforcer et sécuriser le réseau d'itinéraires cyclables ces prochaines années, le présent préavis permettra de financer plusieurs équipements indispensables favorisant l'usage du vélo en ville et répondant aux demandes croissantes de la population.

Ainsi, ce préavis permettra de mener des campagnes annuelles d'aménagements de stationnement vélos et d'offrir différents équipements facilitant le confort des usagers (pompes à vélos, goulottes, etc.).



1



2



3

Bancs-relais (1), lignes de guidage pour personnes malvoyantes (2), places de stationnement ou autre équipements pour cyclistes (3) sont autant d'équipements de l'espace public régulièrement demandés par la population.⁴

7. Accompagnement, monitoring, communication, concertation

Toutes les mesures décrites dans le présent préavis feront l'objet d'actions de communication et de concertation ciblées dans les quartiers, auprès des usagers ou des acteurs locaux, en particulier lorsqu'elles prendront place au cœur de la ville ou concerneront le déploiement de zones modérées. Elles seront également discutées avec les associations représentant les différents usagers concernés afin de répondre au mieux à leurs attentes. Des enveloppes budgétaires seront donc prévues à cet effet de manière à pouvoir accompagner les projets proposés.

Par ailleurs, un monitoring des mesures déployées dans le cadre des projets (par exemple par le biais d'enquêtes de satisfaction, de bilans de projet ou encore de campagnes de comptages) permettra d'en mesurer l'efficacité.

8. Financement par le Fonds du développement durable

Les projets mentionnés dans le préavis totalisent la somme de CHF 4'400'000.-, dont CHF 1'300'000.- prélevés sur le Fonds du développement durable (FDD).

Cette somme permettra de financer des projets qui correspondent aux domaines d'actions prioritaires suivants, prévus par l'article 2 du règlement d'utilisation du FDD :

1. une meilleure intégration et la participation des habitants dans les quartiers et dans la vie citoyenne ;
2. la promotion de la mobilité douce, de la modération du trafic et des transports en commun ;
3. la promotion de la Ville, sur le plan local, régional et international, en mettant l'accent sur le développement durable ;
4. le soutien au développement économique durable et au volet finances de l'Agenda 21.

9. Cohérence avec le développement durable

Le rapport-préavis N° 2005/36 relatif à la « Mise en place d'un Agenda 21 en Ville de Lausanne »⁵ présente la politique lausannoise en matière de transports et de mobilité dans l'optique du développement durable. Il réaffirme la volonté de rééquilibrer les modes de déplacement afin de privilégier la cohabitation de tous les usagers. Ce rééquilibrage doit se faire en faveur de la mobilité douce, ce qui contribuera à réduire l'impact des déplacements sur l'environnement et la santé et à garantir la sécurité des usagers.

⁴ Source des illustrations : (1) (2) (3) Ville de Lausanne.

⁵ BCC 2005-2006, I, pp. 944 et ss.

La mobilité est durable dès lors que ses effets négatifs sur l'environnement sont réduits et que des déplacements efficaces et accessibles à tous sont possibles. Le présent préavis, qui vise à la valorisation des espaces publics par la mise en œuvre de mesures en faveur de la mobilité durable, s'inscrit parfaitement dans la continuité de la politique de développement durable défendue par la Ville.

Donner la priorité aux enfants aux abords des écoles et sécuriser leurs cheminements piétonniers répondent également à un enjeu du développement durable. La pose de bancs et la valorisation d'espaces permettent une nouvelle appropriation favorisant les échanges sociaux entre les différents usagers et la vie de quartier.

L'extension et la création des zones de modération du trafic participent à la diminution du bruit, de la pollution de l'air et des accidents. Elles contribuent ainsi à l'augmentation de la qualité de vie de la population.

10. Répartition des dépenses par type de mesure

Le tableau ci-après précise la part du présent préavis allouée aux types de mesure décrits aux chapitres 4 à 7.

Valorisation des espaces publics du cœur de la ville	1'500'000.-
Etudes et diagnostic urbain	150'000.-
Mise en valeur d'espaces publics délaissés	500'000.-
Aménagements légers ou éphémères, tests de piétonisation	850'000.-
Développement du réseau de zones modérées et des espaces publics dans les quartiers	2'200'000.-
Déploiement de zones 30 et de zones de rencontre	1'000'000.-
Mise en valeur des espaces publics de quartier	600'000.-
Chemin de l'école et enfants dans l'espace public	600'000.-
Espaces publics pour tous	500'000.-
Campagnes annuelles en faveur des piétons et PMR	250'000.-
Campagnes annuelles d'équipement de l'espace public (équipements vélos, ...)	150'000.-
Accompagnement de chantiers privés	100'000.-
Monitoring et communication	200'000.-
Concertation, participation	75'000.-
Communication	75'000.-
Monitoring des mesures engagées	50'000.-
Total net TTC	4'400'000.-

Les montants annoncés dans ce tableau incluent les frais d'honoraires lorsqu'un mandat externe est envisagé.

11. Aspects financiers

Le crédit sollicité par le présent préavis figure au plan des investissements pour les années 2018 à 2021 du Service des routes et de la mobilité sous le chapitre 6 – « Finances et mobilité » sous la dénomination « Aménagement de zone de modération du trafic (subventionnement FDD) ». Sa planification sera adaptée lors de la prochaine mise à jour du plan des investissements.

Le FDD contribuera au financement des projets à hauteur de CHF 1'300'000.-.

11.1 Incidences sur le budget d'investissement

Le tableau ci-dessous présente la planification financière du crédit d'investissement.

(en milliers de CHF)	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Dépenses d'investissements	350	1'025	1'150	950	925	4'400
Recettes d'investissements	-350	-350	-300	-300	0	-1'300
Total net	0	675	850	650	925	3'100

11.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

L'investissement consenti pour ce projet étant partiellement compensé par le financement alloué par le FDD, les charges d'intérêts et les charges d'amortissement sont calculées en conséquence. Calculés sur la base d'un taux d'intérêt de 2.75%, les intérêts théoriques développés par le présent préavis s'élèvent à CHF 46'900.- par année, à compter de l'année 2019.

En prenant en compte une durée d'amortissement de 20 ans, les charges d'amortissement s'élèvent à CHF 155'000.- par an, à compter de l'année 2019.

Il n'y a pas de charges d'exploitation ou de personnel supplémentaires par rapport à la situation actuelle.

Compte tenu de ces éléments, l'impact sur le budget de fonctionnement est le suivant :

	2018	2019	2020	2021	2022	Total
Personnel suppl. (en EPT)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
(en milliers de CHF)						
Charges de personnel	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'exploitation	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Charges d'intérêts	0.0	46.9	46.9	46.9	46.9	187.6
Amortissement	0.0	155.0	155.0	155.0	155.0	620.0
Total charges suppl.	0.0	201.9	201.9	201.9	201.9	807.6
Diminution de charges	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Revenus	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total net	0.0	201.9	201.9	201.9	201.9	807.6

12. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le préavis N° 2018/11 de la Municipalité, du 22 mars 2018 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'400'000.- pour financer la réalisation de projets sur les espaces publics lausannois tels que décrits dans le présent préavis ;
2. d'autoriser la Municipalité à prélever un montant de CHF 1'300'000.- sur le Fonds du développement durable et de le porter en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser les charges d'amortissement sur la rubrique 331 du Service des routes et de la mobilité ;
4. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des routes et de la mobilité.

Au nom de la Municipalité :

Le syndic :
Grégoire Junod

Le secrétaire :
Simon Affolter